



Certificat Complémentaire "Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap"

Préambule

Le titulaire du Certificat complémentaire "Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap" exerce ses fonctions au sein de :

- ✚ Association Sportive ;
- ✚ Une association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ✚ Un centre de loisirs ou de vacances ;
- ✚ Une collectivité territoriale ;
- ✚ Une structure d'animation périscolaire.

Il est responsable de son action sur le plan pédagogique, technique et organisationnel.

Métiers et Emplois

Il intervient dans le domaine de l'initiation et de la découverte d'activités à caractère sportif et participe ainsi au développement et au maintien des capacités physiques, cognitives et psycho-affectives de ces personnes tout en préservant leur intégrité physique.

Exigences Préalables Requises

- ✚ Être titulaire du SST (ou PSC1 ou AFPS) ;
- ✚ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des APS ;
- ✚ Une attestation de recensement.

Contenus de la formation

- ✚ Sécurité, protection et hygiène des pratiquants en situation de handicap ;
- ✚ Préparer un projet d'actions d'animation sportive à partir des caractéristiques des personnes et de leurs environnements ;
- ✚ Réaliser des animations dans le cadre des activités sportives intégrant des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel ;
- ✚ Réaliser des animations dans le cadre des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personnes déficientes intellectuelles ou en souffrance psychique.

Lieux et dates de formation

- ✚ Lieux de formation : MERICOURT (cf formations et lieux)

Renseignements - Devis - Inscriptions

Contact : marc.decats@orange.fr

Téléphone : 06-75-97-95-25